

Dans ce numéro

Spécial Premier Anniversaire

- **Éditorial**
Page 1
- **Mot du doyen de l'ESG**
Page 2
- **La passion de l'humanisme**
Claude Béland
Page 2
- **Économie sociale et développement international : un portrait de la situation au Sud et au Nord**
Violaine Bonnassies,
Véronique Bisaillon,
Christine Lalonde et
René Audet
Page 5
- **Le Corporate Responsibility Assessment Tool de la Conference board of Canada**
Marc-André Lafrance
Page 10
- **Le premier Forum Mondial du Développement Durable**
Emmanuelle Champion
Page 10
- **De la réglementation gouvernementale à la régulation sociétale; quelle place pour le privé?**
Alain Lapointe et
Corinne Gendron
Page 11
- **Site Internet du mois**
Page 9
- **Exposition virtuelle**
Page 15
- **Appels de communications**
Pages 16 et 17
- **Séminaires scientifiques 2003-2004**
Page 18
- **Calendrier des événements**
Page 19

Oeconomia Humania

Bulletin de la Chaire Économie et Humanisme

Novembre 2003

Éditorial

Maxime Rondeau
Rédacteur en chef

Le présent numéro marque le premier anniversaire du bulletin. À cet effet, Messieurs Pierre Filiatrault et Claude Béland, respectivement doyen de l'École des sciences de la gestion et titulaire de la Chaire Économie et Humanisme, nous font part de leurs réflexions sur ce premier anniversaire et la place générale que doit continuer d'occuper le bulletin.

À l'image des numéros précédents, les articles présentés discutent d'enjeux qui animent la Chaire Économie et Humanisme depuis ses débuts. Dans un article collectif, faisant un retour critique sur la conférence intitulée *Le Sud... le Nord dans la mondialisation. Quelles alternatives?*, organisée par Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités et qui se tenait les 24 et 25 septembre dernier à l'Université du Québec en Outaouais, les auteurs (Violaine Bonnassies, Véronique Bisaillon, Christine Lalonde et René Audet) font un retour sur les évènements. Il est question, entre autres, de mondialisation, de démocratie, de nouvelles définitions de la citoyenneté.

Fortement influencé par les questions sur les nouveaux mouvements sociaux, ce retour sur la conférence de l'UQO nous donne l'occasion d'en annoncer une autre, qui se tiendra du 20 au 22 novembre à l'UQAM. Portant sur le thème de la fi-

nance responsable et des monnaies sociales, ce séminaire international aura pour but d'approfondir la compréhension du rôle des nouveaux mouvements sociaux dans les domaines financier, économique et monétaire.

Toujours sur le thème des conférences, Emmanuel Champion nous présente le programme du Premier Forum Mondial du Développement Durable, qui se tient à Paris, du 27 au 29 novembre. Mme Champion, dans un numéro à venir, proposera un article de fond sur les propos tenus lors de cette conférence.

Finalement, nous vous présentons un article de Marc-André Lafrance, traitant des développements en matière de responsabilité sociale corporative et des outils à la disposition du secteur privé. Thème fort présent dans tous les débats de la Chaire, le secteur privé fait également l'objet d'un article d'Alain Lapointe et de Corinne Gendron. Les deux auteurs se questionnent sur la place du privé dans la réglementation gouvernementale comme dans la régulation sociétale.

Mot du doyen de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM

Pierre Filiatrault

Je suis très heureux de souligner le premier anniversaire de "Oeconomia Humana" le bulletin d'information de la Chaire Économie et Humanisme. Ce bulletin est un outil essentiel pour diffuser les activités de la chaire et assurer son rayonnement. Félicitations aux responsables de la Chaire ainsi qu'à toutes les personnes qui collaborent à la rédaction de ce bulletin afin d'en faire un succès.

Les thèmes de recherche abordés par la chaire sont des plus actuels : les questions d'éthique, de responsabilité sociale, d'environnement, des nouvelles pratiques économiques, devraient

touchées toutes et tous tant dans les secteurs économique que social. En diffusant des articles ou encore des compte-rendu d'activités sur ces questions, le bulletin Oeconomia Humana contribue à alimenter et surtout à faire avancer la réflexion sur les sujets de l'heure. C'est une contribution sociale importante, de grande qualité et qui mérite d'être reconnue au-delà de notre institution. Je peux vous assurer que l'ESG est fière de compter dans ses rangs la Chaire Économie et Humanisme.

Je souhaite longue vie et beaucoup de succès au bulletin Oeconomia Humana.

La passion de l'humanisme

Claude Béland

Titulaire, Chaire Économie et Humanisme

Dès la création de la Chaire Économie et Humanisme, nous avons résolu de ne pas demeurer fermés sur nous-mêmes. Comment, en effet, pourrions-nous, en espace clos, poursuivre l'objectif ultime de la promotion d'une économie au service de la personne humaine, ce qui est pourtant le fer de lance de notre mission.

Oui, disons-nous dans le texte de fondation de la Chaire, notre raison d'être est de contribuer, par le développement et la diffusion des connaissances, par la recherche fondamentale et appliquée et par la formation des gestionnaires, à la recherche de solutions pragmatiques vers la réconciliation des valeurs humanistes et des impératifs économiques.

Ainsi orientés, nous avons affirmé, dès le départ, notre volonté de diffuser le plus largement possible, par divers moyens, nos idées et le fruit de nos réflexions et de nos recherches. C'est ainsi que, parmi divers moyens, nous avons pris la décision de publier régulièrement un bulletin, ce qui pour d'autres apparaissait risqué et contraire à une volonté de convaincre des mérites du "développement durable !" Nous avons relevé le défi et contredit ceux qui ont certes mésestimé la passion de l'humanisme qui anime l'équipe de la Chaire, ce cen-

tre de recherches de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM.

Animés de faire de l'être humain la cible de la convergence des activités et des préoccupations, nous avons entrepris de publier ce bulletin - régulièrement - avec, comme règle fondamentale, le souci de la qualité et de la pertinence, et ce, malgré les limites de nos moyens financiers. Heureusement, cette limite dans nos capitaux financiers est largement compensée par un efficace capital humain à haut rendement, - des femmes et des hommes compétents et motivés. Leur travail conscient et acharné nous a valu, de part et d'autres, de nombreux commentaires positifs et parfois même élogieux, pleinement mérités.

À titre de titulaire de la Chaire, je félicite très chaleureusement ceux et celles qui ont relevé le défi de la publication de ce bulletin désormais attendu et recherché. L'avenir de ce bulletin est désormais prometteur puisque ceux et celles qui l'animent font preuve de leur passion de l'humanisme.

Programme

Colloque Finance responsable et monnaies sociales— Responsible Finance and Alternative Currencies 19 au 22 novembre 2003 / November 19 to 22 2003 Organisé par la Chaire Économie et Humanisme et le CRISES

MERCREDI 19 NOVEMBRE / Wednesday, November 19, 2003

19 h 00 Conférences de pré-ouverture

Lieu : AM050, Pavillon Hubert-Aquin

Léopold Beaulieu, FondAction

Henri Rouillé d'Orfeuil, Finansol

20 h 00 Cocktail

Mauro Malservisi, Vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires administratives, UQAM

JEUDI 20 NOVEMBRE / Thursday, November 20, 2003

9h30 Conférence d'ouverture

Lieu : Marie-Gérin-Lajoie, Pavillon Judith-Jasmin,

>Bernard Lietaer, Professeur à Naropa University à Boulder, Colorado, Président de la Fondation Access et auteur de "Human Wealth: Beyond Greed and Scarcity"

LES MONNAIES SOCIALES ET ALTERNATIVES

10h30 Conférences sur les monnaies sociales et alternatives

>Michael Linton, designer de systèmes monétaires, Vancouver

>Molly Scott, Institut Welsh, Université de Wales

>Jérôme Blanc, Maître de conférences, Centre Auguste et Léon Walras

12 h 30 Déjeuner

14 h 00 Ateliers

Atelier 1 : Les monnaies sociales

Lieu : N-3745, Pavillon de l'éducation

>David Vallat, Chercheur, Centre Auguste et Léon Walras

>Pantaleo Rizzo, Doctor Sociologist, Independent researcher Expert of International Cooperation

>Jean-François Noubel, Chercheur et Consultant en Intelligence Collective

Atelier 2 : Les investissements socialement responsables

Lieu : NM-140, Pavillon de l'éducation

>Stéphanie Giamporcaro-Saunière, Doctorante, Université Descartes

>Sherazade Adib, Analyste, Groupe Investissement Responsable

>Brenda Plant, Consultante

Atelier 3 : Le système bancaire et la finance solidaire

Lieu : NM-450, Pavillon de l'éducation

>Michel Roux, Institut Universitaire Professionnalisé de Banque/Finance

>Gloukoviezoff Georges, Doctorant, Centre Walras – ISH

18 h 00 Cocktail

Lieu : D-R200, Pavillon Athanase-David

Pierre Filiatrault, Doyen ESG-UQAM

Programme

Colloque Finance responsable et monnaies sociales— Responsible Finance and Alternative Currencies 19 au 22 novembre 2003 / November 19 to 22 2003 Organisé par la Chaire Économie et Humanisme et le CRISES

VENDREDI 21 NOVEMBRE / Friday, November 21, 2003

LA FINANCE SOLIDAIRE

9 h 00 Conférences sur la finance solidaire

Lieu : Marie-Gérin-Lajoie, Pavillon Judith-Jasmin

>Joel Lebossé, FilAction, Québec

>Jean Claude Detilleux, Banque Française de Crédit Coopératif

>Clément Guimond, Caisse d'économie des Travailleurs du Québec

10 h 30 Pause

>Alexandra Demoustiez, Réseau Financement Alternatif, Belgique

>Humberto Ortiz, Groupe-Réseau d'Économie Solidaire, Pérou

>Élise Tessier, RISQ, Québec

12 h 30 Déjeuner

14 h 00 Ateliers transversaux

>Atelier 1 : DS-1540, Pavillon J.-A.-De-Sève

Bernard Lietaer, Clément Guimond

>Atelier 2 : DS-M445, Pavillon J.-A.-De-Sève

Michael Linton, Alexandra Demoustiez, François Rebello

>Atelier 3 : DS-M465 Pavillon J.-A.-De-Sève

Molly Scott, Élise Tessier, Marie-France Turcotte

17 h 00 Lancement de livres

Lieu: Salle des Boiseries, Pavillon Judith-Jasmin

SAMEDI 22 NOVEMBRE/ Saturday, November 22, 2003

9 h 00 LES PLACEMENTS RESPONSABLES

Lieu : Marie-Gérin-Lajoie, Pavillon Judith-Jasmin

>Diane Boudreault, Regroupement pour la Responsabilité Sociale des Entreprises, Montréal

>Daniel Simard, Directeur général Bâtirente, Montréal

>Marie-France Turcotte, UQAM, Montréal

10 h 30 Pause

>Cyril Kretzschmar, Économie et Humanisme, France

>François Rebello, Groupe Investissement Responsable, Montréal

12 h 30 Conférence de clôture

Claude Béland, titulaire de la Chaire économie et humanisme

Économie sociale et développement international : un portrait de la situation au Sud et au Nord

Compte-rendu de la conférence *Le Sud... le Nord dans la mondialisation. Quelles alternatives?*

Violaine Bonnassies, Véronique Bisaillon, Christine Lalonde et René Audet

Étudiants-chercheurs, Chaire Économie et Humanisme

Les 24 et 25 septembre derniers, la conférence internationale *Le Sud... et le Nord dans la mondialisation. Quelles alternatives?* organisée par la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités qui se tenait à l'Université du Québec en Outaouais a rassemblé près de 450 participants. À mi-chemin entre la Rencontre internationale de Québec 2001 et celle de Dakar en 2005, cette conférence se voulait un levier pour la compréhension des nouveaux enjeux et des nouvelles stratégies de développement, tant à l'échelle locale qu'internationale. Cet article propose de partager et poursuivre les réflexions qui ont germé lors de la conférence. Ainsi, les notes en bas de page réfèrent aux propos qui ont été tenus lors des ateliers. Notez que les communications des conférenciers seront bientôt disponibles sur le site Internet de la conférence (www.uqo.ca/ries2001/conference/internationale).

Face à l'accroissement des inégalités sociales entre les pays et au sein même des entités nationales, de nouvelles pratiques socioéconomiques ont émergé pour répondre aux besoins de survie et de réintégration sociale des populations marginalisées. Les expériences d'économie sociale tant au Nord qu'au Sud remettent en question les modèles providentialistes et néolibéraux rendus incapables de contenir la polarisation des poches de pauvreté.

La prolifération des mouvements sociaux et leur fonctionnement en réseaux tendent à construire un « espace public international »¹ en marge des acteurs étatiques. Ce nouveau lieu de l'action citoyenne déborde largement les espaces nationaux, sans être circonscrit encore par un cadre institutionnel. Il fomente des débats publics qui marquent le passage d'un système politique construit sur une logique nationale à une nouvelle société mondialisée qui reste à construire juridiquement. C'est en ce sens que l'on peut dire, à la suite d'Abdou Salam Fall, qu'une « citoyenneté [est] à inventer »².

Les ateliers de la conférence se sont inscrits dans cet espace nouveau de partage des expériences pratiques entre le Nord et le Sud et de débats théoriques sur les solutions alternatives de coopération de demain. L'économie sociale au Nord et l'économie populaire au Sud visent à pallier les nouvelles formes d'exclusion sociale et profession-

nelle et tentent ainsi de combler les carences étatiques. Une volonté commune de resocialiser l'acte économique et de reconstruire une cohésion sociale anime cette économie solidaire. Parmi ces nouveaux acteurs, les ONG prolifèrent et jouent un rôle essentiel de courroie de transmission de la voix citoyenne auprès des pouvoirs étatiques. Elles relaient les revendications mises de l'avant par les mouvements sociaux tout en participant à la constitution d'un « nouveau mode de régulation socioéconomique »³.

Nos réflexions sont organisées en trois volets : d'une part, nous discutons de l'économie populaire au Sud, d'autre part, de l'économie sociale au Nord, ensuite nous dressons un portrait des ONG dans le développement et enfin, nous terminons par un bref commentaire sur la démocratie mondiale.

L'économie populaire au Sud

C'est dans un contexte de crise socio-économique, d'extrême pauvreté et de précarité de l'emploi que plusieurs populations d'Afrique de l'Ouest et d'Amérique latine mettent sur pied des initiatives de développement économique local. En effet, ces initiatives du secteur informel sont nécessaires pour pallier aux manquements locaux et régionaux du secteur de l'économie formelle et aux interventions quasi inexistantes d'un État presque absent, en proie aux politiques d'ajustement structurel et incapable de jouer le rôle d'un État-providence⁴. Ces activités participent donc au développement local mais restent plus ou moins déconnectées des pouvoirs publics car elles sont répertoriées et contrôlées inégalement par ces derniers.

En Haïti, la société doit faire face à une situation d'*« exclusion sociale généralisée »*⁵. L'économie informelle devient un instrument de débrouillardise pour la population, particulièrement depuis la crise économique et politique des années 80. C'est une économie de proximité qui prend diverses formes : coopératives financières, banques communautaires, mutuelles de solidarité, selon les besoins ponctuels de la population. Ainsi ces structures naissent, disparaissent et se transforment très rapidement.

Ces initiatives populaires s'inscrivent dans une économie sociale qui participe à l'intégration de

la personne dans la communauté par le travail. Cette mission d'intégration de ceux qui n'ont pas voix au chapitre se retrouve aussi au Brésil avec l'expérience des budgets participatifs brésiliens. Selon ces modèles, la construction d'« une identité positive »⁶ ainsi qu'un niveau d'organisation sociale minimum sont pré-requis à la participation à des organisations communautaires⁷.

Le secteur informel est générateur de solidarité, cependant, il peut aussi construire des barrières en reproduisant des distinctions ethniques ou de caste, en sélectionnant les secteurs d'activité ou en instituant un paternalisme quelquefois excessif entre patron et apprentis. Dans ce dernier cas, plusieurs exemples de patron prenant en charge les repas, la santé, le logement ont été cité comme des cas où l'autonomie a été sacrifiée. Cette économie informelle ou populaire peut aussi générer des tensions et rivalités entre producteurs d'un même réseau, et subir la « tyrannie du communautaire ».

Néanmoins, certaines expériences sont des catalyseurs démocratiques. Les cuisines collectives au Pérou, constituent un réseau d'entraide et de solidarité particulièrement développé⁸. Visant au départ la promotion d'une saine alimentation, elles sont devenues des lieux d'éducation à l'économie familiale, à la santé, à l'éducation. De par leur forme autogérée, elles familiarisent aussi les femmes à des pratiques démocratiques tout en contribuant à l'amélioration de leur condition. Le gouvernement péruvien, d'ailleurs, reconnaît de plus en plus l'effet positif des cuisines collectives sur le développement. Ainsi, une loi (no 25 307) soutient le travail des organisations sociales de base. Enfin, le modèle péruvien des cuisines collectives est remarquable en ce sens qu'il a inspiré le mouvement québécois. Voilà enfin un exemple rafraîchissant de coopération internationale!

L'économie sociale au Nord

Les pratiques d'économie sociale au Nord se multiplient face au retrait de l'État dans les secteurs des biens collectifs. Ainsi, en 1995, les coupures de 100% des budgets du volet de l'éducation à la coopération internationale ont incité Carrefour Tiers-Monde (CTM), une ONG d'éducation à la solidarité internationale, à mettre sur pied un projet d'économie sociale, l'Auberge « L'autre jardin », pour financer les activités d'éducation de CTM. En même temps, cette activité économique nouvelle lui permet de sensibiliser les voyageurs à la coopération internationale, et de participer à la vente de produits équitables grâce à sa boutique Équi-Monde⁹.

L'économie sociale représente aussi une réponse à l'incapacité des politiques providentialistes et néo-libérales d'endiguer l'accroissement des inégalités

sociales dans la société. « L'Atelier du chômeur », un organisme sans but lucratif, présent dans le Bas-Richelieu, octroie des services de récupération, réparation et revente à prix modiques de vêtements, de meubles et d'appareils ménagers, emploie et forme des personnes exclues du marché du travail. Ces types d'actions de lutte contre l'exclusion sociale professionnelle contribuent à construire une nouvelle économie, non plus basée sur le profit ayant tout, mais sur la cohésion sociale. Là où l'État manque de le faire, ces entreprises contribuent à enrichir le tissu socio-économique québécois. Elles font la promotion des valeurs d'équité et de durabilité des emplois, et tentent de concilier objectifs économiques, sociaux et environnementaux. Mais cette réalité peut-elle survivre à la globalisation actuelle des marchés et des capitaux? En effet, cette nouvelle économie sociale reste encore cantonnée à un statut marginal face à l'emprise de l'économie dominante. Sa reconnaissance politique ouvrirait la voie à une redéfinition de notre développement et de nos choix de société.

Quel rôle pour les organisations non gouvernementales?

Les ONG s'intègrent, quelquefois malgré elles, dans cette remise en cause de l'espace politique traditionnel en jouant un rôle de soutien très important auprès des populations pauvres¹⁰. Elles sont « l'interface entre la politique des États et l'espace public international »¹¹. L'accroissement de leur nombre est significatif de leur essor : les ONG transnationales se sont multipliées par dix depuis 1960. Leur rôle de pression et leur visibilité accrue lors de grands sommets internationaux, tels ceux de l'OMC depuis 1996, démontrent la réalité de leur prise d'influence. Les ONG prennent conscience de leur nécessaire adaptation aux transformations en cours pour mieux répondre à certains besoins spécifiques de la société civile¹².

L'expérience de Cirque du monde¹³, par exemple, a pour objectif de « requalifier » les jeunes de la rue. L'école du cirque ne vise pas à former de futures stars du cirque, mais est en quelque sorte un prétexte pour réintégrer les jeunes à la vie de société. La progression rapide des jeunes devient un terreau fertile pour des apprentissages d'ordre personnel et social : confiance en soi, persévérance, travail en équipe, résolution de conflit. Cirque du Monde crée des partenariats avec des organisations locales de différentes villes qui s'occupent de recruter les jeunes de la rue pour l'école du cirque. À ce jour, une quarantaine d'écoles de cirque sont présentes dans le monde. Beaucoup de jeunes formés par Cirque du Monde y reviennent, mais en tant que formateurs cette fois. La coopération internationale vise ici un développement autonome d'organisations locales à long terme.

Paradoxalement, plusieurs initiatives des ONGD continuent de créer des situations de dépendance et d'inégalité là où elles interviennent. Nombre d'entre elles sont des relais des gouvernements, d'où la contradiction de leur appellation. Sur le terrain, leurs actions restent très localisées et limitées à un nombre réduit de partenaires, faisant partie de leur liste de contacts privilégiés, ce qui peut créer de l'animosité entre différents groupes locaux. Par ailleurs, la solidarité de laquelle elles se réclament se voit entravée par une compétition sur le terrain pour chapeauter le maximum de projets.

C'est toute l'ambiguïté des politiques dites de « développement » qui transparaît ici. Sous les pressions de ces mêmes populations, les ONGD voient leur vision du développement perturbée et la pertinence de leurs projets remise en cause : comment contribuer réellement au développement durable d'une communauté lorsque l'on tente de lui imposer notre propre modèle de développement, un modèle calqué sur les critères et conditions de bailleurs de fonds, un modèle inadapté aux besoins réels de ces populations? D'autre part, dans un contexte de compétitivité entre ONG, l'alliance coopération-solidarité-démocratie semble encore difficile à faire. Pourtant, cette alliance est à la base même des principes fondateurs de ces organisations.

La visibilité croissante des ONG et les nouveaux échanges d'expériences Nord/Sud incitent ces dernières à redéfinir la nature et les modes de coopération internationale. À travers leurs actions, elles participent à la régulation sociale et ouvrent les portes à l'expression citoyenne. La redéfinition de la coopération exige de repenser en profondeur le type de développement que nous voulons pour nos sociétés. En effet, la nébuleuse des dynamiques de développement autonomes et non coordonnées met en évidence les limites à long terme d'actions déconnectées d'une reconnaissance politique globale. Dans cette perspective, l'économie sociale « ne doit pas se substituer aux élus locaux », mais plutôt jouer un rôle de « complément »¹⁴. Cependant, ces nouvelles pratiques socioéconomiques reflètent une demande sociale qui incite à un renouveau politique et à une redéfinition du rôle de l'État. Quel rôle devrait adopter l'État dans cette économie plurielle et très territoriale, une économie populaire qui « pose la question de la survie »¹⁵ des populations qu'elle nourrit, au sein de pays dont la structure économique et organisationnelle ne semble pas toujours pouvoir supporter une économie de marché mondialisée?¹⁶ « Comment reconstruire des formes de gouvernance qui ne nient pas les initiatives locales dans un contexte de mondialisation »?¹⁷

Pour une démocratie mondiale

Les conditions démocratiques de la gouvernance mondiale ne sont pas encore établies. C'est en ce sens qu'il est nécessaire de s'atteler à un « approfondissement et élargissement » de la démocratie, tel que l'a souligné le sociologue Benoît Lévesque lors de sa conférence sur « les enjeux de la démocratie et du développement dans les sociétés du Nord ». Un « nouveau contrat social à l'échelle mondiale » est à établir entre la société civile mondiale et les structures de gouvernance mondiale.

Des forces de démocratisation sont bien sûr à l'œuvre à travers des expériences locales de développement, tels les budgets participatifs de Porto Alegre. La demande de démocratisation interpelle les partis politiques, tel le Parti des Travailleurs au Brésil qui se réapproprient ces revendications citoyennes, et par là même peuvent peut-être participer à la démocratisation de la Gestion Publique. Cependant, une « contractualisation pourra seule mettre en place les conditions d'une véritable régulation sociale »¹⁸ pour institutionnaliser ce rapport entre citoyens et organismes mondiaux. Une chose est certaine : sous l'apparence confuse et bouleversée de ce nouveau portrait du développement international semblent se dessiner des opportunités fort prometteuses d'une solidarité internationale nouvelle.

¹Badie, Bertrand. « La régulation sociale au-delà de la souveraineté des États ». In *Maîtriser la mondialisation : la régulation sociale internationale*, presses Sciences po, chap. 2, p.63.

²A. Salam Fall, sociologue, IFAN, RIPESS, Sénégal. Conférence à la plénière d'ouverture portant sur « Des succès en développement local dans le processus de démocratisation des modes de gouvernance en Afrique de l'Ouest ».

³Levesque, Benoît, sociologue, CRISES/ UQAM. « Démocratisation de l'économie et économie sociale », in *La crise de l'emploi : de nouveaux partages s'imposent*, p. 88.

⁴Propos communs de Chéibane Coulibaly, sociologue malien, Ousmane Guèye, doctorant sénégalais en géographie à l'IFAN et Diakajbé Kaba, du Comité national d'économie solidaire, en Guinée, recueillis lors de la conférence : « Mondialisation, Décentralisation et Développement Local : le cas du Mali ».

⁵Develtere, Patrick, sociologue, Université de Louvain. « Création d'emploi et protection sociale en Haïti : l'apport de l'économie sociale dans un contexte d'État néant ».

⁶Fréchette, Lucie, psychologue communautaire, CERIS/UQO. « Initiatives communautaires et développement local au Québec ».

⁷Machado Carrion, Rosinha, sociologue, Université de Porto Alegre/Brésil. « Porto Alegre et sa politique de budget participatif ».

⁸Elles sont nées dans de la crise qui dure depuis la fin des années 70 et ont germé dans les quartiers pauvres

de Lima mais se sont rapidement propagées dans toutes les régions du Pérou. Elles sont au nombre de plus de 15 000 cuisines au travers le pays.

⁹NOTE À FAIRE...

¹⁰Grâce à l'octroi de crédits abordables, de 10% pour les paysans du Mali par exemple. En effet, l'intérêt du crédit traditionnel s'élève à plus de 20% et exige des garanties préalables qu'aucun paysan ne peut remplir. Expérience du « Bemba », « la grande entente », décrite par Claude Giles dans son intervention sur « Une fédération d'associations villageoises ou une « fusion » citoyenne à la malienne ».

¹¹Badie, Bertrand. Op.cit., p. 64.

¹²Le CECI se réclame de cette volonté de réformer la nature des projets en fonction des expériences passées pour éviter de nouveaux ratés. La capitalisation des savoirs est vue comme un élément essentiel dans toute ONGD. Résumé de l'intervention de Michel Chaurette, directeur du CECI.

¹³Une initiative de Jeunesse du Monde et du Cirque du Soleil.

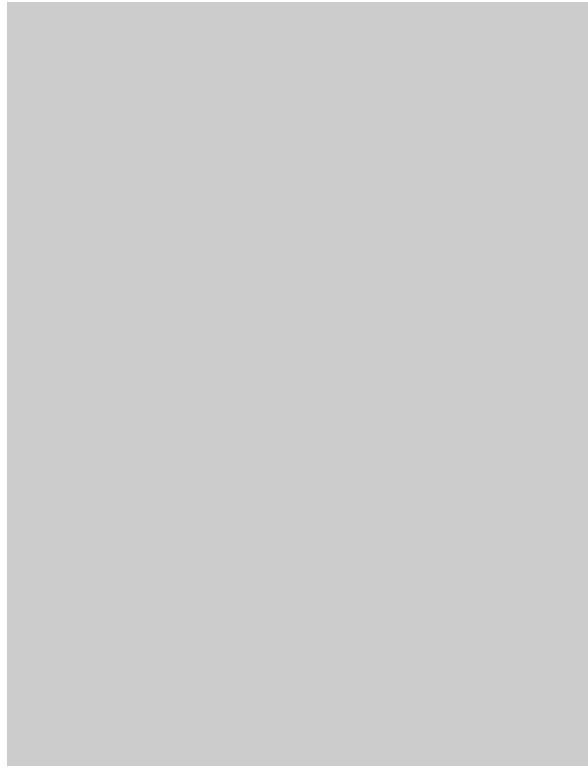
¹⁴Au sujet du « Bemba », intervention de Adama Mariko.

¹⁵Propos de Paul Macquet-Makédonski, géographe, Université de Lima, Pérou. « Alliance pour un monde responsable, solidaire et pluriel ».

¹⁶Propos de Chéibane Coulibaly.

¹⁷Propos de Juan Luis Klein, professeur de géographie à l'UQÀM et chercheur au CRISES.

¹⁸Badie, Bertrand. Op.cit., p. 74.



Le Corporate Responsibility Assesment Tool de la Conference board of Canada

Marc-André Lafrance

Étudiant-chercheur, Chaire Économie et Humanisme

Le *Conference Board of Canada* est un organisme sans but lucratif de recherche appliquée s'intéressant principalement aux thèmes suivants : les tendances économiques, les politiques publiques et la performance organisationnelle. L'organisme a été fondé en 1954, il compte parmi ses membres plusieurs organisations des secteurs publics et privés. La mission du *Conference Board of Canada* est de construire des capacités de leadership pour un meilleur Canada en créant et en partageant des informations sur ses trois thèmes de recherche. Les recherches de l'organisme l'ont amené à reconnaître l'importance pour les entreprises d'adopter des pratiques de Responsabilité sociale corporative (RSC) afin de répondre aux exigences de leurs différentes parties prenantes. Cependant, il n'est pas facile d'être un pionnier dans ce domaine et encore moins de savoir comment s'y prendre pour implanter la RSC dans les pratiques de gestion quotidienne. C'est dans cette optique que le *Conference Board of Canada* a créé avec l'aide de la firme Imagine, le *Corporate Responsibility assesment tool* (CRAT). Il s'agit d'un outil qui facilitera l'implantation de la Responsabilité sociale corporative chez les entreprises canadiennes de tout acabit.

Le CRAT a été développé dans une approche collaborative entre l'industrie et de multiples parties intéressées par la RSC au Canada. Ainsi, des consultations nationales ont eu lieu en 2001 auprès de toutes les parties intéressées afin de déterminer les préoccupations de ces dernières en ce qui concerne la RSC et les entreprises canadiennes. Parmi les entreprises impliquées dans l'initiative il faut noter la présence de certaines de plus grandes corporations du Canada, dont Bell Canada, Shell Canada et Alcan Aluminium, mais également d'organisations de plus petites tailles, telle la Mountain Equipment Co-op. Ces organisations ont contribué financièrement à la création de l'outil. Elles ont également fourni des informations et des commentaires pour aider à son développement. Par ailleurs, le contenu de la plupart des mécanismes internationaux de RSC, tels le *CERES* et le *UN Global Compact*, a été considéré lors de l'élaboration de l'outil.

Une entreprise qui utilise le CRAT va tout d'abord se faire guider dans la réalisation d'une évaluation interne de la performance actuelle de l'entreprise en terme de RSC. À cette fin un outil informatique a été développé, la RSC y est divisée en cinq caté-

gories : *la gouvernance et les pratiques de gestion, la gestion des ressources humaines, l'environnement, la santé et la sécurité, les droits humains et l'implication dans la communauté.* Pour chacune des catégories l'outil informatique pose des questions aux gestionnaires sur les pratiques actuelles de l'entreprise afin de faire le bilan sur des éléments clés de la catégorie. Les questions pour chaque catégorie sont réparties en six thèmes, soit *les principes, les politiques, les pratiques, la performance, le reporting et les apprentissages et actions correctives.* L'outil développé par Imagine, le Conference Board of Canada et leurs partenaires est très simple d'utilisation. Les questions posées aux gestionnaires pour l'évaluation de l'entreprise sont claires, par exemple « les politiques et les démarches à suivre sont approuvées par le conseil d'administration ? Oui ou Non ». Les réponses sont donc souvent sous forme de Oui ou Non ou de point à cocher dans une gradation. Il y a aussi des espaces prévus pour les commentaires et pour spécifier sur ce que la compagnie fait actuellement.

Les questions touchent une très grande variété d'aspects et permettent selon nous à une entreprise de faire un bilan complet de ses pratiques en lien avec la RSC. L'aspect le plus important de cet outil est qu'il permettra en couvrant de manière si exhaustive la RSC, de former les gestionnaires sur l'ensemble des enjeux qui lui sont liés. À titre d'exemple, nous avons exploré la catégorie *implication dans la communauté* et le thème *principe*. Comme première question, le CRAT demande si l'entreprise possède un document public d'engagement envers la communauté. Ensuite, les gestionnaires de l'entreprise sont invités à regarder le contenu de cet engagement pour vérifier si des aspects clés y figure, tels la transparence, la durabilité socio-économique et l'intégration. Enfin un espace est laissé pour inscrire quel est le document actuel et les commentaires. Une démonstration du fonctionnement de l'outil est disponible à l'adresse Internet suivante :

http://www.conferenceboard.ca/GCSR/CR_AT/csr_demo/ci_1_revised.htm

L'utilisation du CRAT par une entreprise pour évaluer ses pratiques actuelles en matière de RSC permettra aux gestionnaires de savoir si l'entreprise répond aux attentes de ses parties prenantes. À la fin de l'évaluation les gestionnaires sauront entre autres, quels sont les impacts sociaux des activités de l'entreprise et où des changements doivent être effectués. Ils pourront ainsi fixer les objectifs de l'entreprise et s'assurer que ceux-ci soient un compromis acceptable entre les besoins de l'entreprise et ceux des parties prenantes. Enfin, les gestionnaires pourront développer une stratégie d'affaire pour répondre

aux attentes sociales et environnementales de ses parties prenantes et ensuite s'engager dans cette stratégie. Pour développer cette stratégie, des exemples, des définitions, des études de cas et des suggestions sur la RSC sont également offerts aux gestionnaires qui utilisent l'outil. Plutôt que d'utiliser des critères de performances, le CRAT utilise une approche par étape ce qui permet à toutes les entreprises d'utiliser l'outil peu importe où elles en sont dans l'implantation de pratiques de RSC. De plus, cette approche permet à une entreprise de s'améliorer à un rythme fixé par ses gestionnaires.

Globalement cet outil devrait donc selon nous favoriser la prolifération de pratiques de RSC au Canada. Il permettra notamment de former les gestionnaires sur ce sujet et de favoriser l'élaboration de stratégies de RSC à des coûts abordables. Les PME seront assurément parmi les grands bénéficiaires de cet outil, car elles pourront réaliser des apprentissages, qui ne leur étaient pas nécessairement accessible auparavant. Nous espérons toutefois que l'évaluation interne que propose le CRAT sera prise au sérieux par tous les membres d'une organisation et que de véritables stratégies de RSC seront élaborées par les organisations canadiennes utilisant l'outil.

Site Internet du Mois

Stakeholder Alliance

Crée dans les années 1990 à Washington, la Stakeholder Alliance a pour mission de rendre les entreprises plus responsables de leurs actions et ce, à travers la divulgation de leurs

sociale et environnementale.

Regroupant plus de cinq millions de membres, incluant des travailleurs, des consommateurs, des groupes d'intérêts, des investisseurs, etc., la Stakeholder Alliance est à l'origine de la norme *Sunshine Standards for Corporate Reporting to Stakeholders*. Cette norme vise à rendre les entreprises plus transparentes face aux différents acteurs sociaux. En plus de décrire les caractéristiques de la *Sunshine Standards for Corporate Reporting to Stakeholders*, le site Internet de la Stakeholder Alliance contient un bref historique du concept de responsabilité sociale de l'entreprise. On y retrouve également une liste partielle de ses membres. Enfin, on peut y télécharger gratuitement différentes publications de la Stakeholder Alliance, telles que des articles et des rapports.

www.stakeholderalliance.org

Le premier Forum Mondial du Développement Durable

Emmanuelle Champion

Étudiante-chercheure, Chaire Économie et Humanisme

Paris accueillera le 27, 28 et 29 novembre prochains le premier Forum Mondial du Développement Durable. Cette rencontre, placée sous le haut patronage de Monsieur Jacques Chirac, Président de la République française, réunira une centaine d'opérateurs privés, décideurs publics, acteurs de la société civile, chercheurs et autorités morales. Ce forum devrait aboutir à des recommandations à l'attention des instances internationales dans l'objectif de garantir l'accès de manière équitable et éthique aux biens essentiels que constituent l'énergie, l'eau et la santé.

Ce forum est le premier d'une série annuelle qui se veut un lieu de rencontres entre acteurs des secteurs privé et public. Ensemble, ils réfléchiront sur les enjeux liés au développement durable. Plusieurs séances et sessions s'attelleront tout d'abord à définir le concept de développement durable. Des intervenants issus tant de la sphère politique que du milieu universitaire et corporatif chercheront à dégager les défis en matière de développement durable dans le contexte actuel de mondialisation économique et ce dans l'intention d'identifier des réponses politiques à mettre en œuvre.

Différents ateliers se pencheront sur l'accès et la gestion de biens essentiels en adressant les problèmes liés au changement climatique, au développement et aux droits de propriétés. Il sera aussi question des partenariats entre le secteur privé et public dans les domaines de la santé, de l'énergie et de l'eau. Ces ateliers sont organisés avec le souci de réunir des panélistes tant des pays du sud que du nord ainsi que des instances politiques nationales et internationales ou des Organisations non gouvernementales de la société civile. L'idée est en effet d'intégrer à cette réflexion les enjeux sociaux, les perspectives économiques et les diversités culturelles.

Pour cette première année, le forum mettra plus particulièrement l'accent sur l'actualité dans sa di-

mension conflictuelle et solidaire en s'intéressant aux conflits et coopération qui sévissent dans diverses parties du monde. C'est pourquoi de nombreuses personnalités politiques seront aussi présentes dans le cadre de ce forum sur le développement durable. On devrait pouvoir notamment compter sur la présence de Shimon Peres, ancien Premier Ministre Israélien et de Abdelaziz Bouteflika, actuel Président de l'Algérie.

La Chaire Économie et Humanisme sera présente pour vous rapporter les propos tenus dans le cadre de ce premier Forum du Développement Durable. Ce forum compte se hisser comme un lieu international de réflexion annuel et adresser aux différentes institutions internationales des voies de solution en matière de développement durable. Bénéficiant d'une diversité importante de panélistes et de la présence d'invitéEs de renommé, les débats tenus dans cette nouvelle enceinte promettent d'être riches et complets. Ouvert au public, nous restituons pour nos lecteurs, dans le numéro de janvier 2004, les discussions et les propositions de ce premier forum du Développement Durable.

www.equitable-forum.org



De la réglementation gouvernementale à la régulation sociétale; quelle place pour le privé?

Alain Lapointe

Titulaire-adjoint, Chaire Économie et Humanisme

Corinne Gendron

Chercheure principale, Chaire Économie et Humanisme

La dynamique de privatisation de la réglementation qui semble s'accélérer avec la prolifération d'initiatives volontaires diverses, allant du code de conduite corporatif autoproclamé à la certification sociale et environnementale contrôlée par des acteurs externes, est souvent décriée par les organisations et mouvements sociaux nationaux et transnationaux. Ceux-ci s'inquiètent de ce qu'ils interprètent comme un recul des pouvoirs publics en tant qu'agents légitimes de régulation économique et sociale. Si bien que sans nécessairement s'opposer au volontariat en matière de responsabilité sociale, plusieurs ONGs et groupes de pression divers appellent au maintien, quand ce n'est pas au renforcement, de la réglementation gouvernementale classique.

Et cette inquiétude largement partagée est probablement fondée; il existe suffisamment d'évidence empirique (Hepple, 1999; O'Rourke, 2000) pour conclure que l'auto-réglementation corporative, même «certifiée» de l'externe, est loin de constituer une garantie suffisante de bonne conduite. Pour des raisons que nous développerons plus loin l'auto-réglementation ne saurait être considérée comme une alternative à la réglementation gouvernementale. Par ailleurs, réclamer le retour à la réglementation gouvernementale «classique» pour contrôler les comportements corporatifs déviants n'est pas plus approprié. Les gouvernements nationaux, sans être émasculés par le raz-de-marée de la mondialisation, n'en ont pas moins perdu en bonne partie et la volonté et la capacité opérationnelle de prendre en charge le contrôle effectif des entreprises nationales et, a fortiori, multinationales en matière de responsabilité sociale et environnementale.

On oublie trop souvent que si l'autorégulation est source d'avantages indéniables pour les entreprises, qui peuvent alors intégrer leurs pratiques socialement responsables parmi leurs outils de gestion (Maignan and Ferrel, 2001), allant même selon certains jusqu'à instrumentaliser la RSE à des fins stratégiques (Champion et Gendron, 2003), elle présente aussi des avantages pour les gouvernements. Ce n'est d'ailleurs pas sans raison que les autorités publiques délèguent de plus en plus de pouvoirs régulatoires vers d'autres agents sociaux. Sans refaire la genèse de l'argumentaire

pro-déréglementation de la fin du siècle dernier on se rappellera notamment qu'au-delà des motifs de recherche de plus grande pertinence et de flexibilité des normes et mécanismes de contrôle, les gouvernements cherchaient également à alléger le fardeau budgétaire du processus de réglementation, soit en déréglementant, soit en transférant à d'autres acteurs les coûts d'élaboration et d'application des normes. Les tenants de la théorie économique de la réglementation (Stigler, 1971) se plaissaient également à rappeler que bien que le gouvernement soit le garant légitime de l'intérêt public, il n'en était pas pour autant un acteur neutre et désintéressé; les acteurs politiques sont eux-mêmes animés par des préoccupations électoralistes qui les rendent parfois plus sensibles à certains intérêts particuliers qu'à l'intérêt général (Harisson, 2001). Confier la réglementation aux pouvoirs publics ne comporte donc pas non plus de garantie de neutralité par rapport à l'intérêt général.

C'est donc vraisemblablement davantage vers un nouveau partage des responsabilités de régulation que vers une consolidation nationale ou supranationale des pouvoirs publics de réglementation qu'on se dirige; un nouveau partage dans lequel «le privé» aura certainement une place inédite. Il faudra cesser de considérer le processus de réglementation comme un tout intégré indivisible pour au contraire s'efforcer, à l'instar de Priest (1997-98), d'en distinguer les différentes fonctions pour les redistribuer aux divers acteurs qui aspirent à influencer l'ordre social. Le défi sera alors de concevoir une architecture plurielle du système de régulation qui assure à la fois la légitimité des divers acteurs impliqués, mais qui tient également compte de leur capacité à assumer le rôle auquel ils prétendent.

À la recherche de nouveaux modes de régulation

Les dernières décennies ont été marquées par d'importants débats au sujet de l'État, non seulement quant à son rôle providentiel, mais également en regard de son pouvoir régulatoire. La constitution d'un espace économique mondial a en effet profondément bouleversé la dynamique de développement fordiste ancrée dans le terri-

toire national, en même temps qu'elle provoquait une transformation des rapports entre les entreprises et l'État (Petrella, 1989). Autrefois instruments de politiques de développement industriel, celles-ci sont devenues les partenaires d'États stratégiques en concurrence sur le marché mondial. En vue d'assurer leur mission d'enrichissement du pays et de contribuer à son indépendance technologique, les entreprises réclament désormais certains appuis à l'État, parmi lesquels une plus grande liberté d'action. La déréglementation est ainsi devenue l'un des piliers d'une stratégie visant à assurer la compétitivité à l'heure de la mondialisation (Chevalier, 1987). Elle est perçue et présentée comme un élément incontournable de la performance économique sur la scène internationale.

Et c'est précisément en lien avec cette recherche de plus grande autonomie par rapports aux pouvoirs publics que se sont multipliées les initiatives privées. Désireuses d'échapper à la réglementation gouvernementale (cette motivation est d'ailleurs ouvertement reconnue par les promoteurs corporatifs de la RSE, comme l'influente association Business for Social Responsibility, 2003), les entreprises proposent comme une espèce de monnaie d'échange de s'autoréguler, c'est-à-dire d'adopter et d'appliquer volontairement des principes et des normes de comportement qui tiennent compte des nouvelles attentes exprimées par leurs partenaires sociaux. Concrètement, cette autorégulation se traduit le plus souvent sous la forme de chartes ou de codes de conduite, qui tentent de formaliser des balises, le plus souvent déterminées par l'entreprise elle-même, susceptibles d'éviter les comportements ou les décisions socialement ou environnementalement inacceptables.

Tout le problème réside évidemment dans l'identification de ces balises du «socialement responsable». Or les options disponibles sont multiples et le choix opéré par les entreprises reflète vraisemblablement davantage la profondeur de leur engagement réel envers la responsabilité sociale que leur préférence pour une quelconque définition théorique de la RSE. Initialement, les codes de conduite destinés à encadrer le comportement des entreprises, particulièrement des entreprises multinationales, avaient été proposés, pendant les années '70, par de grandes ONGs internationales telles l'OIT et l'OCDE, avec l'espoir que ces normes seraient acceptées et pourraient éventuellement avoir un caractère coercitif. Mais ces projets de codes universels contraignants ont tous échoués, si bien que l'actuelle génération de codes de conduite se caractérise davantage par la prolifération de codes privés, à faible contenu substantif et sans mécanisme de vérification.

Une étude réalisée par l'OCDE (2000) en atteste;

sur 233 codes examinés, 46% émanaient d'entreprises individuelles et 38% d'associations professionnelles, contre seulement 2% d'organisations intergouvernementales. D'autre part, l'étude révèle également que les procédures de contrôle, lorsqu'il y en a, ne permettent pas de garantir que les engagements pris dans les codes soient respectés en pratique; les codes de conduite en resteraient bien souvent au niveau des déclarations de bonnes intentions et les informations fournies par les entreprises dans ce cadre resteraient très imprécises. Les observations de Kolk (1999), à l'effet qu'à peine 44% des entreprises ayant élaboré des normes de conduite à l'égard des droits du travail contrôlaient effectivement leur implantation, consolident les conclusions de l'OCDE. Le problème de crédibilité est manifeste : les acteurs sociaux ne pourront jamais faire confiance à un système de régulation basé sur des codes de conduites auto-proclamés et auto-vérifiés. Il faudrait minimalement que le processus de vérification soit indépendant et neutre.

Or, un rapport ultérieur de l'OCDE (2001/3) précisait à cet égard que rares étaient les entreprises qui acceptaient de s'ouvrir à un contrôle externe; en fait, le monitoring externe était la moins fréquente des quelque treize techniques identifiées pour contrôler effectivement le respect du code de conduite. Mais l'actuelle explosion de l'offre de monitoring témoigne de la demande croissante des entreprises à cet égard. En plus des firmes spécialisées dans l'évaluation de la performance sociale, les grandes firmes comptables se lancent elles aussi dans l'évaluation sociale. Même l'organisation ISO, originellement spécialisée dans l'assurance de qualité, travaille à l'élaboration d'une certification ISO en responsabilité sociale (ISO-COPOLCO, 2002). La vérification externe sera donc vraisemblablement bientôt la norme plutôt que l'exception.

Le contrôle externe ne constitue cependant pas une garantie de crédibilité. Ainsi, les recherches de O'Rourke (2000) et de Connor (2000) ont mis à jour des faiblesses majeures dans les processus de monitoring de firmes externes reconnues de vérification, allant de l'imprécision des normes au manque de fiabilité de l'information utilisée, en passant par l'incompétence des évaluateurs et le laxisme généralisé des procédures d'évaluation. Comme le prétend O'Rourke (2002), il est probable qu'une standardisation de la vérification, autant au plan des normes que des procédures, permettrait de conférer plus de fiabilité au processus. Mais il reste que le fait même de confier le contrôle du respect d'un code de conduite corporatif à une organisation rémunérée par l'entreprise soumise à évaluation posera toujours problème; le recours à des experts privés, embau-

chés, formés et gérés par le privé suscitera toujours un problème de crédibilité. En privatisant les processus de contrôle, l'entreprise se donne les moyens de tirer avantage de l'utilisation des codes de conduite, mais elle épouse du coup le capital de légitimité nécessaire pour qu'un tel mode de régulation soit accepté par les autres acteurs sociaux. Le «tout-au-privé» n'est pas une solution viable. Seule une participation effective et constructive des différentes parties intéressées, dont le gouvernement et la société civile, semble pouvoir présenter le gage d'une véritable transparence et de ce fait même, offrir un réel potentiel de régulation sociale.

Vers une modernisation de la réglementation

La double dynamique de prolifération des initiatives volontaires et de privatisation de la réglementation que nous venons d'évoquer pourrait laisser croire que les gouvernements se sont déjà, à toutes fins pratiques, largement retirés du champ de la réglementation. Mais en fait, le terme de déréglementation qu'on utilise librement pour décrire la dynamique en cours est loin d'être univoque et c'est bien davantage à une transformation du rôle de l'État à laquelle on assiste, plutôt qu'à un véritable retrait. Comme le soutient l'OCDE (1997), déréglementer ne signifie pas tant laisser-faire que rechercher des façons alternatives pour «améliorer les résultats des règlements et des formalités administratives connexes, ou améliorer leur efficacité par rapport à leurs coûts» (p.15). Il s'agit donc de rechercher de nouveaux instruments, plus performants, pour atteindre des objectifs similaires, plutôt que de s'abandonner aux forces du marché.

L'analyse de ces nouveaux instruments d'intervention permet de mettre à jour deux grandes tendances, fortement complémentaires, autour desquelles paraît se réarticuler le partage des rôles régulatoires. D'une part, on assiste à un allègement normatif, qui s'opère notamment par un déplacement des objets mêmes de la réglementation du substantif au procédural. Et parallèlement, on voit de plus en plus fréquemment le processus de réglementation s'ouvrir à la concertation, et laisser aux acteurs une large plage de négociation quant à la définition du contenu substantif.

Il serait fastidieux de reproduire ici un inventaire exhaustif des instruments modernes de réglementation, comme en propose notamment Issalys (1999). Il nous suffira d'un bref échantillon, dont les pratiques de réglementation négociée, d'autoréglementation contrôlée, de réglementation par objectifs ou de contractualisation du contrôle d'application des normes, pour comprendre que le dénominateur commun de ces nouveaux outils de

réglementation réside essentiellement dans l'élargissement de l'espace de liberté de l'acteur réglementé. Le gouvernement ne se retire pas, mais il laisse les acteurs, sous surveillance, proposer eux-mêmes les moyens les plus appropriés pour atteindre des objectifs qui demeurent malgré tout sous supervision étatique. Harisson (2001) confirme la multiplication de semblables instruments dans le domaine de la réglementation environnementale (ententes volontaires négociées, écoétiquetage et autres formes hybrides d'autorégulation), insistant elle aussi sur le fait que l'absence de réglementation classique ne signifie pas pour autant absence de coercition. Rapportant que les entreprises sont notoirement sensibles à la menace latente de réglementation normative ultérieure si les résultats ne sont pas acceptables, elle constate que la collaboration réglementeur-réglementé est souvent fructueuse, surtout si elle s'accompagne d'une obligation formelle d'information, c'est-à-dire surtout si les instruments volontaires et coercitifs sont combinés adéquatement.

Or cette complémentarité public-privé est l'essence même de la deuxième tendance qui se dégage des instruments réglementaires modernes, soit l'ouverture du processus réglementaire à la concertation des parties impliquées. À cet égard, on peut là aussi observer avec Gendron et Turcotte (2003) la multiplication d'initiatives multipartites où les acteurs sont invités à définir eux-mêmes le contenu substantif de la réglementation. Sans renier totalement son rôle d'arbitre, le gouvernement devient alors davantage un médiateur dans la recherche de solutions socialement acceptables et demeure garant du respect de l'éventuel «contrat» négocié par les acteurs en présence. Il ne s'agit donc pas tant de remplacer la réglementation que de transformer son processus d'élaboration et de mise en application. Le processus réglementaire s'émancipe alors de plus en plus d'une logique représentative pour reposer sur la participation directe des acteurs au débat. Comme le soutiennent Gendron et Turcotte (2003), c'est dès lors le processus délibératif lui-même qui se pose en pierre angulaire de la légitimité du processus régulatoire. Ce qui suppose évidemment que tous les acteurs concernés, entreprises, mais aussi ONGs, groupes de pression et autres représentants de la société civile ont voix au chapitre. De toute évidence, si la création d'un tel espace public de négociation est particulièrement féconde en termes de développement de capital social, c'est également là une démarche complexe et semée d'embûches, même dans le cadre d'un enjeu restreint et bien ciblé. On peut donc facilement imaginer les difficultés de la généralisation d'une démarche semblable dans la poursuite d'objectifs sociaux de grande envergure.

La légitimité, clé de voûte de la régulation sociétale

Aussi bien l'insatisfaction croissante à l'égard de l'approche technocratique et autoritaire de la réglementation gouvernementale classique que la méfiance généralisée face au potentiel régulatoire de l'auto-discipline corporative par l'entremise de codes de conduite volontaires sont révélateurs des conditions nouvelles dans lesquelles s'esquisse la réarticulation des pôles de régulation sociétale à l'heure de la mondialisation. Il est indéniable que la sphère économique a significativement gagné en puissance et qu'elle tend à replier sur elle-même, en poursuivant ses propres objectifs, selon sa propre logique d'action. Mais cette dynamique de fond ne saurait pour autant se réduire, pour emprunter la formule d'Issalys (1999) à une «résorption de l'action étatique dans une autorégulation plus ou moins complète des acteurs du marché» (p. 89). Le partage des rôles dans la nouvelle régulation émergente devra nécessairement tenir compte de la légitimité dont jouissent les différents acteurs, ou plus précisément de la légitimité que chacun confère au processus. Or ce partage ne peut plus se faire à deux, dans le tandem état-entreprise, mais doit nécessairement s'ouvrir à la participation des représentants de la société civile. Comme l'ont observé Gendron et Turcotte (2003) dans le cadre de tables de concertation multipartites en gestion environnementale, même de l'avis des industriels, la présence des ONGs était perçue comme nécessaire pour légitimer le processus et lui conférer de la crédibilité.

En conséquence, il paraît illusoire de penser qu'un système global de régulation dans lequel l'entreprise définit les normes, en contrôle l'application, ou en fait évaluer le respect par un autre agent privé et n'est soumise qu'au seul pouvoir de sanction d'un organisme de certification également privé (ce qui semble constituer la tendance actuelle dominante) puisse être viable. Le privé a donc une place importante à la grande table de la régulation, mais à la condition de ne pas tenter d'y occuper toute la place. Issalys (1999) parle de recherche de la «légitimation optimale» dans la répartition des rôles et le choix des instruments de régulation dans le but de concilier «maîtrise politique, compétence technique, économie de moyen, qualité de l'espace public et équité» (p. 89). Un défi énorme, d'une complexité inouïe, mais c'est probablement la seule route encore praticable à l'heure de la mondialisation. .

BUSINESS FOR SOCIAL RESPONSABILITY (2003), www.bsr.org

CHAMPION, E. et C. GENDRON (2003), «Le développement durable selon Monsanto», *Oeconomia Humana : Bulletin de la Chaire Économie et Humanisme*, Vol. 1, N o . 6 , www.cefham.ca/pdf/

- oeconomiahumanaavril2003.pdf
- CHEVALIER, J. (1987), «Les enjeux de la déréglementation», *Revue de droit public*, Tome 103, pp. 281-319.
- KOLK, A. and al. (1999), «International Codes of Conduct and Corporate Responsibility: Can Transnational Corporations Regulate Themselves?», *Transnational Corporations*, no. 8, pp.143-180.
- GENDRON, C. et M.-F. TURCOTTE, «Environnement, concertation et déréglementation : la modernisation réglementaire à l'heure des métaproblèmes», *Sociologies pratiques*, Vol. 7, pp.139-156.
- GRI (2002), Sustainability Reporting Guidelines, 64 p. www.globalreporting.org
- HARISSON, K. (2001), «Volontarisme et gouvernance environnementale, sous la direction de E. Parsons, *Gérer l'environnement : défis constants, solutions incertaines*, pp. 209-247, Presses de l'université de Montréal.
- HEPPLE, B. (1999), «A Race to the Top? International Investment Guidelines and Corporate Codes of Conduct», *Comparative Labour Law & Policy Journal*, no. 20, pp. 347-363.
- ISO-COPOLCO (2002), *The Desirability and Feasability of ISO Corporate Social Responsibility Standards*, www.iso.org.
- ISSALYS, P. (1999), «Figures et avenir de la réglementation», *Éthique publique*, vol. 1, no. 2, pp. 83-91.
- MAIGNAN, I and O.C. FERREL (2001), «Corporate Citizenship as a Marketing Instrument: Concepts, Evidence and Research», *European Journal of Marketing*, Vol. 35, No. 3-4, pp. 47-62.
- OCDE (1997), «Rapport de l'OCDE sur la réforme de la réglementation-Synthèse».
- OCDE (2000), «Inventaire des codes de conduite des entreprises», Groupe de travail du comité des échanges, 121 p.
- OECD (2001), «Corporate Responsibility: Results of a Fact-Findind Mission on Private Initiatives», Directorate for Financial, Fiscal and Enterprise Affairs, no. 2, pp.1-23.
- OECD (2001/3), «Making Codes of Corporate Conduct Work: Management Control Systems and Corporate Responsibility», Working Papers on International Investment, www.oecd.org
- O'ROURKE, D. (2000), «Monitoring the Monitors: A Critique of Pricewaterhouse Labour Monitoring», Unpublished manuscript, Department of Urban Studies and Planning' Massachusetts Institute of Technology, pp.1-15.
- PETRELLA, R. (1989), «La mondialisation de la technologie et de l'économie», *Futuribles*, Septembre, pp. 3-25.
- PRIEST, M. (1997-98), «The Privatization of Regulation: Five Models of Self-Regulation», *Ottawa Law Review*, vol. 29, no. 2, pp. 233-267.
- STIGLER, G. (1971), *The Citizen and the State: Essays in Regulation*, Chicago University Press.

Exposition virtuelle

Érik Le Beau



Helsingborg, 1993



Appel de communication

Revue vénézuélienne d'études canadiennes et Cayapa, Revista Venezolana de Economia Social

« L'économie sociale associative, coopérative et mutualiste au Canada »

Le CIRIEC-Vénézuéla, en collaboration avec l'ARUC-ÉS, le CIRIEC-Canada, et le CRISES lance un appel de textes pour la préparation de deux numéros consacrés à la l'économie sociale (associations, coopératives, mutuelles) au Canada français et anglais. Un numéro sera publié par la *Revue vénézuélienne d'études canadiennes* (directeur Monsieur Ruben Alvarez) et l'autre sera publié par *Cayapa, Revista Venezolana de Economia Social* (Éditrice : Madeleine Richer).

Plusieurs thèmes sont d'un intérêt particulier pour les lecteurs vénézuéliens :

- le secteur financier (du micro-crédit au fonds de développement en passant par les coopératives financières, caisses et *credit unions* et les mutuelles);
- le secteur agricole (coopératives agricoles plus anciennes et tendances récentes du développement de l'économie sociale, ou des innovations collectives en milieu rural, comme les coopératives d'utilisation de matériel agricole);
- le secteur du logement (logement social associatif et coopératif; OBNL de logement, coopératives d'habitation locative et autres types de coopératives);
- le secteur de la santé et des services sociaux aux personnes (de la petite enfance aux personnes âgées, en passant par les services aux personnes handicapées, les services en santé mentale, etc.);
- le secteur du développement durable (les coopératives forestières de reboisement, les ressourceries, etc.);
- le secteur des services de soutien à l'entrepreneuriat collectif (Chantier de l'économie sociale, conseils de la coopération, coopératives de développement régional, coopératives de travail en services conseils, etc.)
- le partenariat entre l'université et le milieu pour la recherche et le transfert de connaissances en économie sociale (comme le modèle de l'ARUC-économie sociale).

Directives pour soumettre un texte :

- Langue : espagnol, français ou anglais
- Nombre de pages : maximum 25 pages dactylographiées à interligne double
- À envoyer à : ARUC-ÉS: bussieres.denis@internet.uqam.ca
- Avant le 31 mars 2004

Responsables des numéros :

Madeleine Richer (CIRIEC-Venezuela)
Denis Bussières (ARUC-ÉS)
Marie-Claire Malo (CIRIEC-Canada et CRISES)

Appel de communications Congrès et colloques

La société des savoirs

72e Congrès de l'Acfas

10 au 14 mai 2004

Université du Québec à Montréal

Date limite: 12 janvier 2004

Renseignements: www.acfas.ca

Colloque de l'Association canadienne des sciences administratives (ASAC)

5 au 8 juin 2004

Université Laval, Québec

Date limite: 30 janvier 2004

Renseignements: www.centor.ulaval.ca/asac2004/

La GRH mesurée!

Congrès annuel de l'Association francophone en gestion des ressources humaines (AGRH)

1^{er} au 4 septembre 2004

Université du Québec à Montréal

**Dépôt d'une intention de communication:
8 décembre 2003**

Renseignements: agrh2004-esg@uqam.ca

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET GLOBALISATION DANS L'AGROALIMENTAIRE

Colloque international de l'Association internationale d'économie alimentaire et agro-industrielle, Société canadienne d'agroéconomie

23 et 24 août 2004

Université Laval, Québec

Date limite: 31 janvier 2004

Renseignements: jean-philippe.gervais@eac.ulaval.ca

Séminaires scientifiques 2003-2004

La Chaire Économie et Humanisme
propose une série annuelle de séminaires sur la régulation.

Calendrier

9 octobre 2003

>Acteur et système au cœur de la régulation

6 novembre 2003

>L'État régulateur : désuet ou indispensable?

4 décembre 2003

>Le politique à travers ses institutions : contexte national et international

22 janvier 2004

>Régulation marchande et mondialisation

19 février 2004

>Institutions économiques internationales

18 mars 2004

>La société civile comme nouveau foyer de régulation?

15 avril 2004

>Régulation et pratiques de la société civile

Il est à noter que les dates des séminaires des mois de mai et juin ne sont pas encore déterminées.

Pour plus d'information: www.ceh.uqam.ca/pages/activites_sem.htm

Calendrier des événements

Sommet

Le sommet mondial du développement durable, suite de Johannesburg
27 au 29 novembre 2003
Paris
Renseignements: www.equitable-forum.org/index.html

Colloque

Colloque international Finance responsable et monnaies sociales
Organisé par la Chaire Économie et Humanisme
20 au 22 novembre 2003
Salle Marie-Gérin-Lajoie, UQAM, Montréal
405, rue Sainte-Catherine Est, niveau Métro
Renseignements: ceh@uqam.ca

Colloque de l'Association canadienne des sciences administratives (ASAC)
5 au 8 juin 2004
Université Laval
Renseignements: www.centor.ulaval.ca/asac2004/

Développement durable et globalisation dans l'agroalimentaire
Colloque international de l'Association internationale d'économie alimentaire et agro-industrielle,
Société canadienne d'agroéconomie
23 et 24 août 2004
Université Laval, Québec
Renseignements: jean-philippe.gervais@eac.ulaval.ca

Séminaire

Notation et reporting social et environnemental
20 et 21 Novembre et 12 Décembre 2003
SCIENCES PO PARIS
Renseignements: www.sciences-po.fr

Congrès

La société des savoirs
72e Congrès de l'Acfas
10 au 14 mai 2004
Université du Québec à Montréal
Renseignements: www.acfas.ca

Voluntary Codes of Conduct for Multinational Corporations: Promises and Challenges
12 au 15 mai 2004, New York, May 12 - 15, 2004
Zicklin School of Business, Baruch College, The City University of New York
Renseignements: www.ICCA-corporateaccountability.org

Creating Actionable Knowledge
64e Congrès de l'Academy of Management
6 au 11 août 2004
Nouvelle-Orléans
Renseignements: www.aomonline.org

La GRH mesurée!
Congrès annuel de l'Association francophone en gestion des ressources humaines (AGRH)
1^{er} au 4 septembre 2004
Université du Québec à Montréal
Renseignements: agrh2004-esg@uqam.ca

la chaire
économie et
humanisme

UQÀM ESG

École des sciences de la gestion
Université du Québec à Montréal

École des sciences de la gestion
Université du Québec à Montréal
Case postale 6192
Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 4R2

Téléphone : 514.987.3000
poste 6972#

Télécopieur : 514.987.3372

Courriel: ceh@uqam.ca

Visitez notre site Internet

www.ceh.uqam.ca

Inscrivez-vous à notre liste d'envoi électronique

ceh@uqam.ca

Bulletin d'information de la Chaire Économie et Humanisme

Rédacteur en chef: Maxime Rondeau

Graphisme: Jenny Desrochers

Collaborateurs: René Audet, Claude Béland, Véronique Bisaillon, Violaine Bonnassies, Emmanuelle Champion, Pierre Filiatrault, Corinne Gendron, Marc-André Lafrance, Christine Lalonde et Alain Lapointe

Le bulletin est publié une fois par mois par la Chaire Économie et Humanisme.